



Infopro Digital : il est temps de répondre aux journalistes pigistes du Groupe Moniteur !

Le leader de la presse professionnelle en France utilise de très nombreux journalistes pigistes spécialisés —plus de 200— pour réaliser des titres de grande qualité, mais quand il s'agit de négocier les rémunérations il pointe aux abonnés absents et ne répond plus.

Depuis qu'Infopro Digital a racheté le Groupe Moniteur, en 2014, la méthode est simple : chaque année l'entreprise engrange de juteux bénéfices et chaque année elle « oublie » d'inclure les journalistes pigistes dans les négociations annuelles obligatoires. Pire, quand la direction décide de fermer des titres de presse (comme Le Moniteur Export en 2019 ou Paysage actualité en 2020), la direction « oublie » que les journalistes pigistes réguliers disposent d'un contrat de travail, au titre de la loi Cressard, et laisse les collaborateurs pigistes dans les limbes de la précarité, les forçant à saisir les prud'hommes pour faire valoir leurs droits.

Fatigués d'être « oubliés » en permanence, un collectif de journalistes pigistes du Groupe Moniteur a écrit à la direction sollicitant d'ouvrir des négociations salariales afin de revaloriser les barèmes de piges qui n'ont pas bougé depuis plus d'une décennie. La lettre, envoyée le 17 avril dernier et relayée par les organisations syndicales, n'a à ce jour, reçu aucune réponse.

Est-il acceptable qu'un groupe qui attribue des prix sur des bonnes pratiques aux collectivités, aux entreprises du bâtiment et de l'industrie, et même aux architectes, ne soit pas d'équerre avec ses propres employés, et en particulier avec celles et ceux qui font la richesse des contenus de leurs titres ? Non, ce n'est pas acceptable.

Est-il tolérable qu'un groupe qui réalise des profits faramineux, chaque année, comparables à ceux de l'industrie du luxe, et ce grâce notamment aux abonnements, annonces, appels d'offres des collectivités, se permette de ne pas discuter ni négocier collectivement avec des journalistes payés à la pige dont le statut de salarié et journaliste professionnel est reconnu par la loi depuis 1974 ? Non, ce n'est pas tolérable.

Est-il correct de ne pas répondre aux salariés quand ils saisissent les dirigeants de l'entreprise afin d'ouvrir un dialogue constructif ? Non, ce n'est pas correct.

La CGT Groupe Moniteur, syndicat affilié au SNJ-CGT, se joint aux organisations syndicales représentatives dans l'entreprise, FO et CFTC, pour demander à la direction du Groupe Moniteur de répondre, dans les plus brefs délais, aux organisations syndicales et aux salariés qui demandent l'ouverture d'une véritable négociation avec les journalistes pigistes ou leurs représentants, la revalorisation des barèmes et des budgets des piges.

Le 2 juin 2021.